

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 100305

Texte de la question

M. Joël Giraud sollicite l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation actuelle et à venir des services de douanes. Le directeur général des douanes a récemment annoncé la restructuration profonde des services de douanes à l'horizon 2011. De toute évidence, des suppressions de postes visent à augmenter la productivité par l'informatisation et à réduire les coûts de fonctionnement des services de douanes puisqu'il est prévu de supprimer la moitié des effectifs. Or, il convient de rappeler qu'un contrôle efficace de nos frontières est lié à la présence sur le terrain des agents des douanes et au contrôle physique des marchandises. Par ailleurs, ces services permettent à nos entreprises d'avoir accès au commerce international. Il offrent des services de proximité aux transporteurs et à de nombreux secteurs d'activité. En milieu rural, et particulièrement en zone de montagne, ce service public joue un rôle fondamental et les technologies modernes ne remplaceront pas un service de proximité. Il le remercie de lui préciser ses intentions sur ce problème.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects s'est engagée dans une importante démarche de modernisation afin de renforcer son efficacité, d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager et de développer sa capacité de lutte contre les grandes fraudes, en préservant une présence adaptée de ses services sur l'ensemble du territoire. Amorcé en 2002, ce processus, qui participe de la réforme de l'État, a concerné tous les secteurs d'activité de la douane : contributions indirectes, surveillance terrestre et maritime, renseignement et administration générale. La réforme du dédouanement vient parachever ce mouvement. Chaque réorganisation importante initiée au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est menée selon une méthodologie éprouvée : tout d'abord une consultation de l'ensemble des acteurs concernés, très souvent suivie d'une expérimentation puis d'une évaluation, et enfin seulement, d'une généralisation, si les résultats sont concluants. Depuis plus d'un an, une réflexion a été engagée avec les agents et les principaux opérateurs économiques et fédérations professionnelles concernés afin d'envisager les adaptations à apporter au dédouanement français, placé de fait dans une situation de concurrence avec ses homologues européens et contraint de prendre en compte la dématérialisation des formalités prônée par la Commission. La situation n'est en effet pas favorable pour la France : un audit mené récemment sur le traitement douanier des grands opérateurs du commerce international montre une augmentation du dédouanement à l'étranger pour des produits destinés à la France. Dans ces conditions, reconquérir ces flux est un impératif stratégique pour promouvoir l'attractivité des plates-formes portuaires et aéroportuaires françaises et permettre ainsi d'y maintenir et développer des activités logistiques en France, sources importantes d'emplois. Dès l'automne prochain, la réflexion se prolongera par une phase d'expérimentations, à laquelle seront associés les élus et les professionnels. Ces expérimentations seront mises en oeuvre dans certaines directions régionales et feront l'objet d'un suivi régulier au plan local. À l'issue de cette phase expérimentale, un bilan sera établi à l'automne 2007 et fera l'objet d'une nouvelle consultation avec les personnels de manière à définir les modalités de leur généralisation.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE100305

Données clés

Auteur : M. Joël Giraud

Circonscription: Hautes-Alpes (2e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 100305

Rubrique: Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7434 **Réponse publiée le :** 22 août 2006, page 8834